



**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté à l'unanimité le 5 mai 2022
relatif à la gestion des budget par les conseils de quartier du 20^{ème} arrondissement et à la possibilité de
prioriser les prestataires locaux lorsqu'un marché public existe.**

**Vœu du Conseil de quartier Belleville voté à l'unanimité le 5 mai 2022
relatif à la gestion des budget par les conseils de quartier du 20^{ème} arrondissement et à la possibilité de prioriser
les prestataires locaux lorsqu'un marché public existe.**

Considérant que dans la Charte de la démocratie locale votée le 17 mars dernier au conseil d'arrondissement du 20^e, il est exprimé la volonté offerte aux habitant-e-s de prendre pleinement part dans les débats stratégiques relatifs à l'avenir de leur ville ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e votée en juin 2021 impose, dans son article 28, l'utilisation des marchés de la Ville de Paris ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e votée en juin 2021 invite, dans son article 29, les conseillères et conseillers de quartier à élaborer des projets ;

Considérant que la Charte des Conseils de Quartier du 20^e, dans son article 6, précise que les vœux votés en conseil de quartier sont transmis en séance du conseil d'arrondissement pour information et débat et qu'un groupe politique qui s'en saisirait, le porterait au vote ;

Considérant les travaux du Collectif Ressource dans le cadre des Rencontres Citoyennes organisées par la Mairie du 20^e d'octobre 2020 à juillet 2021 ;

Considérant le projet de la Mairie du 20^e de mettre en œuvre dans l'arrondissement une expérimentation de Territoire Zéro Chômeur ;

Considérant les propositions du Collectif Interquartiers, constituées des conseillères et conseillers de quartier du 20^{ème}, transmises à la Mairie du 20^e en septembre 2020 ;

Considérant la volonté du conseil de quartier de Belleville de confier aux entreprises locales les prestations qu'elles commandent ;

Considérant le partenariat entre le conseil de quartier de Belleville avec les imprimeurs de l'arrondissement ;

Considérant l'initiative du conseil de quartier de Belleville de créer les Journées de l'artisanat en soutien de l'artisanat ;

Considérant le vote à l'unanimité du conseil de quartier de Belleville du 7 avril de privilégier les prestataires locaux pour les travaux d'impression de son journal ;

Le Conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20^e arrondissement de Paris un vœu reposant sur les points suivants :

- ▶ **Que le Maire du 20^e arrondissement permette aux conseils de quartier de prioriser les prestataires locaux pour la réalisation de leurs projets ;**

- ▶ **Que le Maire du 20^e permette des expérimentations comme les monnaies locales pour les achats par les conseils de quartier de petites fournitures et ainsi simplifier la procédure budgétaire.**